

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Layla Kouklas

<https://www.cadre21.org/membres/2046fb5b72253f745c424c9d>

Date d'obtention : 2024-01-25 19:24:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens l'importance de suivre le protocole SEXTO pour mener une intervention à bien et de s'assurer du respect de l'intégrité physique et mentale de tous les acteurs dans la situation présentée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être plus outillée dans mes futures intervention où je rencontrerai un élève avec cet enjeu. Je saurai quoi lui expliquer, les interventions à privilégier, où le référer, comment l'accompagner à travers cela et faire le tout en ayant en tête l'importance du respect de son intégrité sur tous les niveaux. De plus, je me sentirai moi même prête à faire face à cette problématique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à suivre les étapes méticuleusement.